

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

190625/BC/AB

ARRETE N° ARR/2019/ST/249

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre des **travaux de terrassement pour réparation point de blocage fibre-vidéo angle Jules Guesde/Leclerc et angle Jules Guesde/Clémenceau à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,
Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté ARR/2019/ST/195 du 24 mai 2019

ARRETONS

ARTICLE 1 : Du 25 juin 2019 au 15 juillet 2019, le stationnement des véhicules sera interdit et considéré comme gênant au droit du chantier angle Jules Guesde/Leclerc et angle Jules Guesde/Clémenceau à HEM.

ARTICLE 2 : Du 25 juin 2019 au 15 juillet 2019, la circulation sera limitée à 30 km/h et fera l'objet d'une circulation par demi chaussée réglée par alternat manuel si nécessaire.

ARTICLE 3 : l'entreprise T.N.R.V. devra mettre en place un cheminement sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise T.N.R.V.

ARTICLE 5 : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à l'entreprise T.N.R.V. – 8 rue de Cassel – 59189 STEENBECQUE.

Fait à HEM, le - 3 JUL. 2019



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**



(Laurent PASTOUR